

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
Approbation du
règlement intérieur de
la Médiathèque Maurice
ADEVAH-POEUF

SEANCE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 08 novembre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine
MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT,
Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU.
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DEROSSIS à Stéphane RODIER,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Patricia BOSTMAMBRUN à Catherine PAPUT,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Michelle MAGNOL à Martine MUNOZ,

Etaient absents ou excusés :

Didier STURMA,
Betul SIMSEK,
Francis ROUX.

Secrétaire de séance :

Martine MUNOZ

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE MAURICE ADEVAH-POEUF

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** que la médiathèque Maurice ADEVAH-POEUF va ouvrir ses portes au public le 15/12/2023 ;
- **Considérant** que l'établissement d'un règlement intérieur pour la médiathèque est obligatoire car il a pour objet de codifier les rapports entre la structure et ses usagers ; Il énumère le fonctionnement et les modalités d'utilisation du service, ainsi que les droits et devoirs de l'usage ;
- **Considérant** que c'est au règlement intérieur de la structure que l'on se réfère en cas de litige avec l'utilisateur ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le Règlement intérieur de la médiathèque Maurice ADEVAH-POEUF, annexé à la présente et applicable à partir du 15 décembre 2023 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Martine MUNOZ

Le Maire,



Stéphane RODIER